



Compte Rendu
Conseil Municipal

Séance du 27 février 2019

Présents

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Valérie Noiray
Chantal Olivier
Jean-Luc Desvignes
Fabien Geoffray
René Bonnet
Nestor Goncalves
Christian Ott
Hélène Lachenal
Lydie Sarazin
Franck Cursio
Marina Catherin
Carol-Anne Larouzée-Cervantes

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : André Goy

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de TRAMOYES,
Séance du Conseil Municipal
En Mairie de Tramoyes
Le mercredi 27 février 2019 à 20 h 30
Enregistrement intégral sans pause »

Excusé

1. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

Pouvoirs

Véronique Bellemin
(Pouvoir à A. Goy)
Christine Pouchoulin
(Pouvoir à C. Ott)
Flavien Cruiziat
(Pouvoir à X. Deloche)
Philippe Criscuolo
(Pouvoir à CA. Larouzée-
Cervantes)

2. INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

3. CCMP - GROUPEMENT DE COMMANDE

M. Goy fait part à l'Assemblée de la proposition de groupement de commande de la CCMP, portant sur les travaux de voirie, réseaux divers et signalisation horizontale.

Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 19/03/01 : CONVENTION EN VUE D'ÉTABLIR UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET DE DÉSIGNER LA CCMP EN TANT QUE COORDONNATEUR POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS ET SIGNALISATION HORIZONTALE

Rapporteur : André Goy

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil qu'a été instruit au sein des instances de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, le projet de constitution d'un groupement de commandes pour des travaux de voirie, réseaux divers et pour la signalisation horizontale avec pour objectif de :

- permettre d'obtenir en fonction des volumétries des travaux les meilleurs prix possibles au regard des conditions de la concurrence et du marché,
- mutualiser les coûts d'organisation de la commande publique.

A la suite des réunions de concertation tenues au sein de la Communauté de communes, l'autonomie des membres du groupement a été retenue au terme de laquelle, chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution.

Chaque Collectivité, membre du groupement de commande pourra ainsi décider de la date de notification du marché à bons de commande et de sa reconduction potentielle au-delà de la durée initiale.

Pour ce faire, il convient au préalable d'établir un groupement de commande autorisant la CCMP en tant que coordonnateur à lancer cette consultation conformément aux dispositions de l'Annexe au décret 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics et notamment de l'article 8 du Chapitre III du Titre II pour la passation d'un marché à bons de commande pour des travaux de voirie, réseaux, divers (lot 1) et signalisation horizontale (lot 2).

Le projet de convention, ci-après, porte création du Groupement de commande dans les termes ci-avant mentionnés et fixe à 313 euros la participation financière relative de la commune de TRAMOYES pour la gestion du processus de la commande publique.

Chaque commune désignant par ailleurs, un titulaire et un suppléant issu de la Commission d'Appels d'Offres communale pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres intercommunale chargée de désigner le titulaire du marché relatif au groupement de commande.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

- approuve la participation de la Commune de Tramoyes au groupement de commande,
- autorise Mr le Maire à signer la Convention de groupement de commande ci-après annexée,
- désigne Mr Jean-Luc Desvignes, membre de la Commission d'Appel d'offres comme membre titulaire et Mr André Goy, comme membre suppléant à la Commission d'Appel d'offres relative au groupement de commande

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	1

4. COMMISSION D.S.P.

Mr le Maire informe l'Assemblée, que le contrat avec le prestataire actuel (ALFA3A) portant sur la garderie péri et extrascolaire arrive à échéance au 31 août prochain et qu'à ce titre, il y a lieu de consulter afin de souscrire un nouveau contrat. De ce fait, il est nécessaire de constituer préalablement une Commission Délégation de Service Public (DSP).

DELIBERATION 19/03/02 : COMMISSION D.S.P.

Rapporteur : Xavier Deloche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat avec le prestataire actuel pour la garderie péri et extrascolaire arrive à échéance le 31 août 2019. Il a été lancé un appel d'offres de type Délégation de Service Public (DSP) afin de souscrire un nouveau contrat.

Considérant que l'ouverture des plis et le choix du prestataire nécessitent de constituer préalablement la Commission DSP « garderie péri et extrascolaire ».

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 3 Membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (Commune de moins de 3 500 habitants).

DECIDE de procéder à l'élection des trois Membres Titulaires et des trois Membres Suppléants de la Commission DSP « garderie péri et extrascolaire ».

L'unique liste de candidats présentée est la suivante :

- **liste unique** :

Délégués Titulaires

- M GOY André
- M OTT Christian
- M CRISCUOLO Philippe

Délégués Suppléants

- Mme FILLION Brigitte
- M GONCALVES Nestor
- Mme NOIRAY Valérie

Sont donc proclamés élus membres de la Commission DSP « garderie péri et extrascolaire » de la Commune de TRAMOYES :

Délégués Titulaires

- M GOY André
- M OTT Christian
- M CRISCUOLO Philippe

Délégués Suppléants

- Mme FILLION Brigitte
- M GONCALVES Nestor
- Mme NOIRAY Valérie

Auront voix consultatives :

- L'adjointe en charge des affaires scolaires, désignée par le Président de la Commission en raison de sa compétence en la matière et qui porte le dossier ;

- Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission DSP « garderie péri et extrascolaire », le Comptable Public et un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - D.E.T.R.

Mme Fillion informe le Conseil que les dossiers DETR doivent impérativement être déposés au plus tard le 28 février 2019.

DELIBERATION 19/03/03 : DETR - CÂBLAGE RÉSEAU

Rapporteur : André Goy

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de la nécessité de modifier le câblage informatique et téléphonie de la mairie et de l'école, de prévoir l'installation d'un interphone à l'école, de réaliser le raccordement à la fibre optique des bâtiments communaux, il y a lieu de procéder au câblage réseau avec un matériel moderne adapté,

La réalisation de cette opération est à prévoir pour l'exercice 2019. Elle a nécessité des études de faisabilité permettant de s'assurer de la conformité des travaux avec les normes en vigueur.

Vu la Commission Finances consultée le 28/01/2019,
Vu la Commission Générale consultée le 29/01/2019.

Il est proposé de solliciter le subventionnement au titre de la DETR pour les travaux de câblage réseau pour un montant de 13 000 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve l'engagement des travaux de câblage réseau pour un montant de 13 000 euros TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention issue de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION 19/03/04 : DETR - CITY STADE

Rapporteur : André Goy

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal sa décision de réaliser un City Stade sur la commune de Tramoyes.

Le Conseil Régional au titre du dispositif Ruralité pour le projet de construction d'un City Stade a accordé, en date du 20 décembre 2018, une subvention de 17 500 euros.

La réalisation de cette opération est à prévoir pour l'exercice 2019.

Vu le Conseil municipal du 3/10/2018,
Vu la Commission Finances consultée le 28/01/2019,
Vu la Commission Générale consultée le 29/01/2019.

Il est proposé de solliciter le subventionnement au titre de la DETR pour la réalisation du City Stade pour un montant de 60 000 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Rapporteur et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

- Approuve l'engagement des travaux de réalisation du City Stade pour un montant de 60 000 euros TTC,

- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention issue de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

DELIBERATION 19/03/05 : DETR - AIRE DE JEUX

Rapporteur : Chantal Olivier

Mme le Rapporteur expose au Conseil Municipal les conclusions du groupe de travail « Aire de jeux ». La réalisation de cette opération est à prévoir pour l'exercice 2019.

Vu la Commission Finances consultée le 28/01/2019,
Vu la Commission Générale consultée le 29/01/2019.

Il est proposé de solliciter le subventionnement au titre de la DETR pour la construction d'une Aire de Jeux pour un montant de 30 000 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'engagement des travaux de construction d'une Aire de Jeux pour un montant de 30 000 euros TTC,
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention issue de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à instruire et signer tout acte le permettant.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. PRESTATION RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Olivier informe l'Assemblée que le contrat de fourniture des repas avec l'actuel prestataire (RPC) arrive à échéance au 31 août 2019. Il y a lieu de souscrire un nouveau contrat incluant une organisation en demi-self pour les enfants de classe élémentaire.

DELIBERATION 19/03/06 : PRESTATIONS DE LA GARDERIE PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Chantal Olivier

Madame le Rapporteur, expose au Conseil Municipal que le contrat avec le prestataire actuel pour la fourniture des repas au Restaurant Scolaire de Tramoyes arrive à échéance le 31 août 2019 et qu'il y a lieu de souscrire un nouveau contrat pour inclure une organisation en demi-self pour les enfants de primaire.

Un appel d'offres de type Marché Public sera lancé à cet effet sur la base des prescriptions suivantes :

- Marché sous forme de deux lots « livraison repas » et « aménagement et équipement des locaux en demi-self », avec variante autorisée

- La prestation du lot « livraison repas » débutera à compter du 1er septembre 2019, avec une offre de prix unitaire par repas, pour une commande annuelle prévisionnelle totale de 135 repas en moyenne par jour ouvré d'école sur environ 144 jours par an.
- L'installation des équipements pour le demi-self s'effectuera pendant les vacances scolaires d'été,
- Dit que la réévaluation des prix s'effectuera par année scolaire,
- Précise que le contrat sera conclu pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure relative au Marché de restauration scolaire « livraison des repas » et « mise en place d'un demi-self »
- Autorise Monsieur le Maire à instruire et signer tout acte afférent.

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

7. ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Mr le Maire informe le Conseil qu'il convient de nommer les membres devant siéger à l'Association Foncière. Ces membres devront être propriétaires de parcelles remembrées sur la commune.

DELIBERATION 19/03/07 : ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER : NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Xavier Deloche

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renouvellement des membres de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, il convient que la commune désigne les membres devant siéger.

L'Assemblée est invitée à désigner cinq propriétaires de parcelles remembrées sur la commune de Tramoyes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne les cinq propriétaires suivants :

- . M. GEOFFRAY Maurice
- . M. GENTIL Paul
- . M. GRANGER Gérard
- . M. GIRODON Daniel
- . M. GEOFFRAY Hervé

<i>Pour</i>	19
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. INFORMATIONS

FINANCES :

Mme FILLION informe que la situation financière n'a pas évolué depuis le 06 février dernier, date de la présentation du budget par la Commission Finances. Il est cependant précisé que des instructions de l'Agent Comptable de la Perception de Montluel sont attendues.

ASSAINISSEMENT :

M. DELOCHE rappelle le projet de transfert des charges du Budget Assainissement ; les discussions entamées devraient aboutir aux conditions financières satisfaisantes pour la Commune.

INFORMATIONS

SYNDICAT BRESSE DOMBES SAÔNE :

M. DESVIGNES informe :

- de la décision du bureau de renouveler la convention entre Bouygues et le Syndicat pour 4970,- € H. T.
- que suite à la demande de raccordement de Mmes LENTILLON, les travaux seront à la charge du propriétaire compte tenu qu'ils se situent sur des propriétés privées.
- que suite à la fusion des syndicats, une demande d'harmonisation des prix sur l'ensemble des syndicats sera examinée.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA POLICE MUNICIPALE

Des contrôles journaliers ont été réalisés en particulier Chemin de l'Étang Neuf.

Un dépôt d'immondices a été signalé sur le terrain « LAVERTU ».

Des vérifications liées aux travaux d'urbanisme ont été effectuées.

Des interventions sur le site de la Salle des Fêtes ont été nécessaires suite à la consommation d'alcool constatée.

Un repérage des propriétés comportant des arbres accueillant des chenilles processionnaires a été effectué.

Changement du véhicule destiné aux déplacements du Policier Municipal.

M. Le Maire a délégué M. DEBIZE pour le représenter lors de la cérémonie « Hommages aux morts de la Gendarmerie » à Bourg en Bresse.

Intervention gracieuse de M. DEBIZE sur la Commune de Jonage lors d'accident de la route.

BRULAGE DE VÉGÉTAUX

M. DESVIGNES rappelle l'interdiction de brûler des déchets verts à l'air libre.

SERVICES ET ENTRAIDE SUR LA COMMUNE

Mme SARAZIN donne un compte-rendu du groupe de travail :

Retour des sondages : satisfaisant soit 67 réponses sur 125 foyers.

Co-voiturage : phase test

Portage des repas : effectué pour une habitante de la Commune par l'Établissement « Joséphine Guillon » de Miribel.

Étude avec d'autres organismes de services en cours.

Pressing : service pouvant être assuré par le pressing des Echets, Mme VAUDAN étudie cette possibilité.

Assistance administrative : à l'étude.

Visites de courtoisie : selon les demandes

Panneaux sur la Commune : projet de mise en place ou utilisation de panneaux existants pour que chaque habitant puisse indiquer son besoin ou sa possibilité de prêt ou d'échange de matériel.

40 personnes ont laissé leurs coordonnées pour constituer un réseau aidant.

PROJET DE CINÉMA

RÉSEAU TRANSPORTS « LE COLIBRI » : Une hausse de 12% des passagers fréquentant ce service est constatée.

GRAND DÉBAT NATIONAL :

M. Le Maire informe que concernant la réunion du 8 février dernier rassemblant 40 personnes, un compte-rendu retrace les sujets abordés sur le site de Tramoyes. L'équipe « Communication » participe activement à ce sujet.

VOIRIE : Rue des Pins

Le Dossier sur l'aménagement Sécuritaire progresse. Le cahier des charges est établi.

PARTENARIAT ENTPE (École Nationale des Travaux Publics de l'État) :

L'ENTPE entretient des relations privilégiées avec quelques partenaires publics et privés qui sont associés de manière étroite aux activités et à la vie de l'école. Des projets sont présentés par des jeunes sur les sujets tels que l'urbanisme, transports, développement durable.

REMERCIEMENTS

M. le Maire remercie Mme DECAMP pour le travail accompli du 1/1 au 28/2/2019 consécutif à son départ en retraite de fin 2018.

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Mairie de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le mercredi 27 février 2018 à 22 h 26
Stopper l'enregistrement »*